

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
05/04/2024	05/04/2024	En exercice	10
		Présents	10
		Votants	10

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 avril à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FARADIAN, 1^{er} Adjoint au Maire, élu à l'unanimité des membres présents.

Étaient présents : Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Véronique LE GUILLOUX, Jean-Marc LEGROS, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX

Étaient excusés : -

Avaient donné pouvoir : -

Étaient absents non-excusés : -

Parmi les membres présents, Véronique LE GUILLOUX est désignée secrétaire de séance.

04 2024 07 – Demande de subvention au titre du fonds vert – Axe 3 Recyclage foncier

Le chiffrage du programme de réhabilitation et construction de logements communaux (dit Résidence de la Guèpière) s'est avéré nettement plus élevé que l'estimation initiale.

En effet, les estimations initiales prévoient un projet de l'ordre de 1 261 350.00€HT, soit 1 513 620.00€HT, montant sur lequel les demandes de subventions ont été faites, alors que le chiffrage actuel prévoit un montant prévisionnel global études, AMO et travaux confondus de 1 746 000€HT, soit 2 095 200.00€TTC.

De plus, le démarrage de l'opération ayant pris énormément de retard, la commune va perdre une partie des subventions initialement prévues, à savoir le CCPD d'un montant de 551 000.00€.

Par ailleurs, 2500 communes rurales de France ont été sélectionnées et labellisées "villages d'avenir", dont notre commune.

Annoncé par la Première Ministre le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires.

Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs.

C'est dans ce cadre que nous avons rencontré le Chef de projet des Bouches-du-Rhône, Monsieur MORINIERE, à qui nous avons fait part de nos problématiques sur le projet de La Guèpière et notre crainte de devoir l'abandonner faute de moyens suffisants.

Monsieur MORINIERE nous a conseillé de revoir notre plan de financement en y incluant le Fonds Verts Recyclage foncier auquel nous pourrions éventuellement prétendre et en évaluant la part de subvention du CCPD qu'il est raisonnable de projeter.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la demande de subvention au titre du Fonds vert – Axe 3 Recyclage foncier et de valider le plan de financement suivant :

COUT HT	FINANCEMENTS	Montant	%
1 746 000.00€	Département Phase 1	300 000.00€	17.2%
	Département Phase 2	300 000.00€	17.2%
	CCPD (estimation des versements pouvant être demandés avant son terme)	70 000.00€	4%
	Fonds vert – Axe 3 Recyclage foncier	616 000.00€	35.3%
	Autofinancement	460 000.00€	26.3%

Le Conseil Municipal, par 0 voix contre, 3 abstentions de Sandrine DURAN, Olivier LEMOINE et Fabienne QUIÉVREUX, et 7 voix pour :

- **Approuve le plan de financement ci-dessus**
- **Autorise Madame le Maire à procéder à la demande de subvention au titre du Fonds Vert – Axe 3 Recyclage foncier**
- **Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette prise de décision.**



Monsieur le 1^{er} Adjoint,

Jean-Claude FARADIAN.

Le Secrétaire de séance,

Véronique LE GUILLOUX.

Monsieur le 1^{er} Adjoint certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :
 - de sa transmission en Sous-Prefecture le 16/04/2024
 et de sa publication le 19/04/2024



Monsieur le 1^{er} Adjoint,

Jean-Claude FARADIAN.